

ACTION DPC PROFESSIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

Sud Management est habilitée Organisme de DPC (N° 2503) depuis 2014 pour vous proposer des actions permettant aux professionnels de répondre à leur obligation de DPC.

COMMENT SATISFAIRE À SON OBLIGATION DE DPC (décret du 8 juillet 2016 N°2016-942)

Chaque professionnel doit justifier de son engagement dans une démarche de DPC, au cours d'une période de trois ans (période 2020-2022). Cette démarche de DPC doit comporter **au moins deux de ces trois types d'actions : action de formation continue, action d'évaluation des pratiques professionnelles EPP, action de gestion des risques.**

Ces 2 actions :

- ▶ Doivent être conformes à une des méthodes ou modalités validées par la HAS.
- ▶ Peuvent être suivies de façon indépendante sur les 3 ans ou être associées dans le cadre d'un même programme.

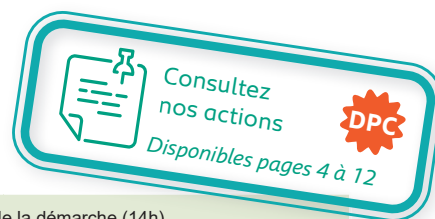
Au moins une de ces 2 actions doit, en plus :

- ▶ S'inscrire dans le cadre des orientations prioritaires de la période concernée.
- ▶ Être mise en œuvre par un organisme habilité DPC.
- ▶ Avoir été validée par l'ANDPC.



FAIRE APPEL À UN ORGANISME HABILITÉ DPC

Consultez nos actions de formation continue validées par l'ANDPC* sur : www.agencedpc.fr



25032100030	L'éthique dans le soin : Principes généraux et développement de la démarche (14h)	
25032100029	Prévention de la iatrogénie médicamenteuse (14h)	
25032100026	Circuit du médicament pour son bon usage (14h)	
25032100018	Signalement et gestion des événements sanitaires indésirables (7h)	
25032100017	Maîtrise des risques associés aux soins (14h)	
25032100010	Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies (14h)	
25032100014	Prise en charge globale de la douleur (14h)	
25032100028	Soins palliatifs et accompagnement : "Le prendre soin" de la personne en fin de vie (14h)	
25032100008/09	Sensibilisation à l'Education Thérapeutique du Patient (7h)	
25032100005/06/07	Formation-action Intervenant en Education Thérapeutique du Patient (42h)	
25032100027	Coordonnateur de programmes d'ETP (14h)	
25032100004	Prévention et gestion du stress des professionnels de santé dans l'exercice de leurs fonctions (14h)	
25032100023	Gestion de l'agressivité des patients – Pour IDE (14h)	
25032100012/22	Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et techniques de base de self défense – Pour IDE (14h ou 21h)	
25032100019	Prévention des TMS des professionnels de santé, dans l'exercice de leur métier (14h)	
25032100020	Bienveillance de l'autre, bienveillance de soi (14h)	
25032100003	Prise en charge non médicamenteuse des Troubles du Comportement des personnes atteintes de maladie Alzheimer et maladies apparentées (21h)	
25032100002	Prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et gestion non médicamenteuse des troubles du comportement (17h)	
25032100021/01	Accompagner les personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives : Réflexions et approches concrètes (21h)	

Actions de formation continue s'inscrivant dans les orientations prioritaires 2020 – 2022 - Liste non exhaustive

*au 01/06/2021